

n° CCAS006DL2022

**DÉLIBÉRATION**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**CCAS DE PIERRE BÉNITE DU 21/03/2022**

Le 21/03/2022, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni sur la convocation de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Jérôme MOROGE ; Eliane CHAPON ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Bernard JAVAZZO ; Annie LESAGE ; Josiane MARTIN ; Manuel TRIAES

Excusé / Absent : Elyane BOHL ; Roger MAJDALANI

Secrétaire de séance : Fatima EL BRINSSI

-----oooOooo-----

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2021**

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un mars , le conseil d'administration s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 16/03/2022

Compte-rendu affiché le

**Président** : Monsieur Jérôme MOROGE

**Rapporteur** : Monsieur Jérôme MOROGE

**OBJET : Compte administratif- Exercice 2021**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Mesdames, Messieurs,

Les opérations de l'exercice 2021 sont achevées et il convient d'approuver le compte administratif.

Les résultats définitifs du compte administratif se présentent ainsi :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	
Prévisions budgétaires totales	4 477,20	4 477,20	440 283,80	440 283,80	444 761,00
Titres émis		2 647,80		373 097,52	375 745,32
Mandats émis	25,00		372 763,72		372 788,72
Résultat de l'exercice		2 622,80		333,80	2 956,60
Report de résultat de l'exercice précédent		1 327,20		61 245,92	
<b>Résultat de clôture 2021 avant correction</b>		<b>3 950,00</b>		<b>61 579,72</b>	<b>65 529,72</b>
Correctif suite régul erreur 2019				25,00	
<b>Résultat de clôture 2021</b>		<b>3 950,00</b>		<b>61 604,72</b>	<b>65 554,72</b>
Restes à réaliser	-	-			
Taux de réalisation	1%	89%	85%	99%	84%
<b>RESULTAT DEFINITIF</b> (Résultat de clôture+résultat des restes à réaliser)	-	<b>3 950,00</b>		<b>61 604,72</b>	<b>65 554,72</b>

En conséquence, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 voix **POUR** :

### DÉCIDE

Vu la délibération ayant pour objet la constatation de la majoration du résultat de fonctionnement après régularisation d'écriture antérieure,

**De Constater** que les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report des dépenses et recettes de l'exercice précédent, aux opérations de dépenses et de recettes de l'exercice concerné, et aux résultats qui s'en dégagent

**D'arrêter** les résultats définitifs tels que définis ci - dessus pour le budget du CCAS,

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre.

Délibération déposée en Préfecture et

Rendue exécutoire,

Le Président,

M Jérôme MOROGE

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre.

Le Président,

M. Jérôme MOROGE